

## **La démarginalisation des pauvres par le droit**

### **Exclus de la prospérité**

La plus grande partie des 3 milliards de pauvres de la planète vivent en marge de la loi, privés des garanties juridiques élémentaires qui reconnaissent leur droit à un toit et à des biens et tiennent compte de leur dur labeur. Sans droits de propriété, ils vivent dans la crainte d'une expulsion forcée. Sans accès à la justice, ils sont victimes de la corruption et de la violence. Sans la protection du droit du travail, ils sont exploités dans des conditions inacceptables et dangereuses. S'ils sont propriétaires d'une entreprise du secteur parallèle, ils ne peuvent pas bénéficier de la protection juridique que les entrepreneurs du monde développé considèrent comme allant de soi – leur horizon économique est complètement bouché aussi bien dans leur propre pays que sur le marché mondial. Beaucoup d'entre eux ne sont pas déclarés à la naissance et n'ont pas accès aux services publics de base. Sans la protection de la loi, les pauvres voient leur capacité de créer des richesses vouée à l'échec; sans accès à la justice, ils sont bafoués dans leur dignité. Même si la plupart des pauvres possèdent des biens sous une forme ou une autre, ils ne peuvent pas en fournir officiellement la preuve sous la forme de pièces juridiquement solides comme des titres de propriété, des contrats ou des permis. Les pauvres vivent et travaillent dans le secteur non structuré de l'économie, en marge des règles applicables et largement reconnues. Un assemblage composite et déroutant de règlements qui se contredisent ou se recoupent empêche beaucoup d'entre eux d'avoir accès au système officiel. Bien souvent, les lois et les procédures légales qui garantiraient leurs droits ne sont pas appliquées, elles ne sont pas conçues pour les pauvres.

### **Démarginalisation des pauvres par le droit : libérer le potentiel humain**

Coprésidée par Madeleine Albright, ancienne Secrétaire d'État des États-Unis et Hernando de Soto, économiste péruvien et fondateur de l'Institut pour la liberté et la démocratie, la « Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit » est la première initiative mondiale expressément axée sur le lien entre l'exclusion, la pauvreté et la loi.

Les dirigeants mondiaux s'accordent à reconnaître que l'octroi d'une protection juridique et de droits de propriété offre des possibilités encore inexploitées de contribuer à l'atténuation de la pauvreté et à la promotion d'un développement économique de grande envergure. Mais ils savent aussi que la mise en place de systèmes juridiques qui donneraient à des milliards de personnes les moyens d'améliorer leur existence est une tâche complexe et cherchent un nouveau consensus sur les moyens d'y parvenir. Agissant en

partenariat avec les gouvernements et avec les organisations multilatérales, non gouvernementales et communautaires, la Commission s'emploiera à bâtir ce consensus. À cet effet, elle analysera les avantages et les risques réels de la reconnaissance de droits officiels à ceux qui vivent en marge de la légalité, en s'appuyant sur la réalité quotidienne des bidonvilles et des zones d'installation « sauvage » dans le monde. Elle s'efforcera également de trouver les moyens susceptibles d'encourager les décideurs de haut niveau à changer le statu quo, à appuyer des mesures qui étendent à tous l'accès à des moyens équitables et fiables de régler les différends, et à rendre les gouvernements plus accessibles et plus transparents à tous les niveaux pour que les pauvres puissent exercer les droits qui leur sont reconnus par la loi.

### **Tirer les leçons de l'expérience : politiques fondées sur la pratique**

Pour ouvrir de nouveaux horizons à la démarginalisation des pauvres par le droit, il faut comparer les enseignements tirés de par le monde et par diverses institutions et organisations, et les mettre à profit pour changer le sort des pauvres. La Commission a lancé deux grandes initiatives à cette fin. Des groupes de travail rassemblent certains des meilleurs spécialistes et praticiens du monde dans les domaines clefs du travail de démarginalisation des pauvres par le droit : état de droit et accès à la justice; droits de propriété; droit du travail; entrepreneuriat et commerces licites; feuilles de route pour la mise en œuvre des réformes. Ces cinq groupes collaborent avec des organisations internationales et des organisations de la société civile, des gouvernements donateurs et des pays qui ont mis en œuvre des réformes, en analysant les enseignements tirés de projets passés et en participant à des initiatives de développement en cours. Ils publieront chacun un rapport final qui éclairera et guidera la prise de décision. Des consultations nationales et régionales ont lieu en Afrique, dans les Amériques, en Asie et en Europe, avec les parties prenantes locales qui vont des décideurs de haut niveau aux représentants des pauvres. Ces rencontres aident la Commission à ancrer son travail dans la réalité locale et lui permettent de formuler des recommandations qui tiennent compte de la diversité des milieux culturels, socioéconomiques et politiques.

### **Qui sommes-nous?**

La Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit est une entité indépendante, accueillie par le Programme des Nations Unies pour le développement qui appuie à la fois le Secrétariat et les activités sur le terrain dans le monde entier. Elle a été créée par un groupe de pays en développement et de pays



industrialisés, notamment l’Afrique du Sud, le Canada, le Danemark, l’Égypte, la Finlande, le Guatemala, l’Inde, l’Islande, la Norvège, la République-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni et la Suède. Elle achèvera ses travaux en 2008.

## **Coprésidents**

Madeleine K. Albright a été la 64<sup>e</sup> Secrétaire d’État des États-Unis et Représentante permanente des États-Unis auprès de l’Organisation des Nations Unies. Professeur à l’École de la diplomatie de l’Université de Georgetown, elle a également fondé un cabinet de conseil en stratégie mondiale, « Albright Group LLC ». Elle est Présidente du « National Democratic Institute for International Affairs », du « Pew Global Attitudes Project » et de la « Truman Scholarship Foundation », et elle siège au conseil d’administration du Conseil des relations extérieures et à celui de « l’Aspen Institute ».

Hernando de Soto, économiste et ancien chef d’entreprise, est Président de « l’Institut pour la liberté et la démocratie », groupe de réflexion de renommée internationale dont le siège se trouve à Lima (Pérou), est spécialisé dans la mise en place de systèmes juridiques permettant aux pauvres d’accéder à la propriété et au crédit. Il a conseillé une vingtaine de chefs d’État sur des programmes de réforme de la propriété et est l’auteur de plusieurs ouvrages et documents sur la politique économique, notamment d’un ouvrage fondateur, *Le mystère du capital*.

## **Membres de la Commission**

La Commission est composée d’éminents responsables politiques et praticiens du monde entier, qui ont une expérience reconnue de la planification et de la mise en œuvre de réformes complexes d’intérêt public. Les membres de la Commission siègent à titre personnel.

Fazle Hasan Abed  
Président-fondateur du BRAC (Comité pour l’amélioration rurale au Bangladesh)

Lloyd Axworthy  
Ancien Ministre des affaires étrangères du Canada

Leszek Balcerowicz  
Président de la Banque nationale de Pologne

Lahkdar Brahimi  
Ancien Représentant spécial du Secrétaire général de l’ONU

Gordon Brown  
Chancelier de l’Échiquier du Royaume-Uni



Fernando Cardoso  
Ancien Président du Brésil

Shirin Ebadi  
Lauréat du prix Nobel de la paix, Iran

Ashraf Ghani  
Doyen de l'Université de Kaboul et ancien Ministre des finances  
de l'Afghanistan

Prince Hassan bin Talal  
Président du Club de Rome

Muhammad Medhat Hassanein  
Ancien Ministre des finances de l'Égypte

Hilde Frafjord Johnson  
Ancienne Ministre du développement international de la  
Norvège

Anthony Kennedy  
Juge assesseur, Cour suprême des États-Unis

Allan Larsson  
Ancien Ministre des finances de la Suède

Clotilde Aniouvi Medegan  
Présidente de la Haute Cour de justice du Bénin

Benjamin Mkapa  
Ancien Président de la République-Unie de Tanzanie

Mike Moore  
Ancien Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande et ancien  
Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Milinda Moragoda  
Ancien Ministre de la réforme économique, des sciences et de la  
technologie de Sri Lanka

Syed Tanwir H. Naqvi  
Ancien Président du Bureau national de la reconstruction du  
Pakistan

Mary Robinson  
Ancienne Présidente de l'Irlande et ancienne Haut-Commissaire  
des Nations Unies aux droits de l'homme

Arjun Sengupta  
Président de la Commission nationale indienne des entreprises  
du secteur non structuré

Lindiwe Sisúlu  
Ministre du logement de la République d'Afrique du Sud

Lawrence Summers  
Président de l'Université Harvard (États-Unis)



Erna Witoelar  
Ambassadrice spéciale de l'ONU chargée de la mise en œuvre  
des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et  
dans le Pacifique

Ernesto Zedillo  
Ancien Président du Mexique

### **Conseil consultatif et partenariats**

La Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit noue des partenariats, notamment par le biais du Conseil consultatif et d'autres alliances, pour assurer un large appui à ses travaux.

Robert Annibale  
Directeur international du Groupe de microfinance de Citigroup

Marek Belka  
Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations  
Unies pour l'Europe (CENUE)

Diego Hidalgo  
Fondateur du Club de Madrid

Donald Kaberuka  
Président du Groupe de la Banque africaine de développement

Jan Peterson  
Président de la Commission Huairou

Jean Lemierre  
Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le  
développement

Luis Alberto Moreno  
Président de la Banque interaméricaine de développement

Kumi Naidoo  
Président-Directeur général de CIVICUS

Sheela Patel  
Fondatrice de SPARC (Société pour la promotion de centres  
locaux de ressources)

Juan Somavia  
Directeur de l'Organisation internationale du Travail

Anna Tibaijuka  
Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les  
établissements humains (ONU-Habitat)

Victoria Tauli-Corpuz  
Présidente de l'Instance permanente des Nations Unies sur les  
questions autochtones



John Watson  
Président de CARE Canada

Paul Wolfowitz  
Président de la Banque mondiale

Francisco Garza Zambrano  
Président, CEMEX Amérique du Nord

### **Secrétariat**

Naresh Singh  
Directeur exécutif